

REPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06-25-003

Séance du 25 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Virginie BECQUET

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

**Objet** : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois

**Rapporteur** : Franck GENILLON, Conseiller municipal et Maire délégué de Cordieux

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

**Vu** le général de la fonction publique,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 12 juin 2025,

**Vu** le précédent tableau des emplois adopté par délibération n°2024-04-10-002 en date du 10 avril 2024,

Il est rappelé que le recrutement d'un fonctionnaire, d'un agent contractuel, la modification de la durée hebdomadaire ou la modification du ou des grade(s) afférents à un emploi, nécessitent des créations ou des modifications régulières de postes.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements en promotion interne et la réussite d'un concours de la Fonction Publique Territoriale.

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

En cas de création de postes, l'avis du Comité Social Territorial n'est pas nécessaire mais la présente délibération a été soumise en procédure de transparence.

001-210102620-20250625-2025-06-25-003-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

**S'agissant des modifications de poste :**

- Un poste d'agent d'accueil du Trait d'Union, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial jusqu'au grade maximal d'adjoint administratif territorial 2ème classe catégorie C, à temps non complet pour une durée de 27 heures est modifié pour devenir un poste d'agent d'accueil du Trait d'Union, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial jusqu'au grade maximal d'adjoint administratif territorial 1ère classe catégorie C à temps complet pour une durée de 35 heures.

- Un poste d'agent d'accueil du Trait d'Union, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial, à temps non complet pour une durée de 27 heures est modifié pour devenir un poste d'agent d'accueil, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial jusqu'au grade maximal d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, de catégorie C, à temps non complet pour une durée de 24 heures.

- Un poste de responsable de la restauration scolaire, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint technique territorial, à temps complet est modifié pour devenir un poste d'agent polyvalent des services techniques, de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint technique territorial jusqu'au grade maximal d'agent de maîtrise, de catégorie C, à temps complet.

- Un poste de responsable de politique de la ville ouvert au grade d'adjoint d'animation territorial – catégorie C- jusqu'au grade maximal d'animateur – catégorie B, à temps complet est modifié pour devenir un poste de responsable de politique de la ville ouvert au grade d'adjoint administratif territorial – catégorie C jusqu'au grade de rédacteur, catégorie B à temps complet.

- Suite à la réussite du concours d'ATSEM, deux postes d'agents des écoles maternelles, de catégorie C, ouverts au grade d'adjoint technique territorial - catégorie C, à temps non complet pour une durée de 27 heures sont modifiés pour devenir deux postes d'agents des écoles maternelles, de catégorie C, ouverts au grade d'ATSEM principal 2ème classe jusqu'au grade maximal d'ATSEM principal de 1ère classe catégorie C à temps non complet pour une durée de 27 heures.

- Un poste d'animateur du temps méridien, périscolaire et ALSH, ouvert au grade d'adjoint d'animation territorial catégorie C, à temps non complet pour une durée de 29.79 heures annualisées est modifié pour devenir un poste d'animateur du temps méridien, périscolaire et ALSH, ouvert au grade d'adjoint d'animation territorial catégorie C, à temps non complet pour une durée de 34 heures annualisées.

- Un poste d'animateur du temps méridien, périscolaire et ALSH, ouvert au grade d'adjoint d'animation territorial catégorie C, à temps non complet pour une durée de 29.01 heures annualisées est modifié pour devenir un poste d'animateur du temps méridien, périscolaire et ALSH, ouvert au grade d'adjoint d'animation territorial catégorie C, à temps non complet pour une durée de 34 heures annualisées.

#### **S'agissant de la création de poste :**

Pour le bon fonctionnement des services, il convient de créer :

- Un poste de responsable du pôle affaires générales (assurances / marchés publics) et finances de catégorie A ouvert au grade d'attaché jusqu'au grade maximal d'attaché principal à temps complet pour une durée de 35 heures.

- Un poste d'animateur de catégorie C, ouvert au grade d'adjoint d'animation territorial jusqu'au grade maximal d'adjoint territorial d'animation 2ème classe catégorie C, à temps complet pour une durée de 35 heures annualisées.

- Un poste de secrétariat des élus, de catégorie C, adjoint administratif territorial jusqu'au grade maximal adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet.

- Un poste d'animateur du temps méridien, ALSH, bibliothèque et accompagnatrice de bus ouvert au grade d'adjoint d'animation territorial catégorie C, à temps non complet pour une durée de 28 heures annualisées.

- Un poste d'animateur du temps méridien, périscolaire et ALSH, transport des containers ouvert au grade d'adjoint d'animation territorial catégorie C, à temps non complet pour une durée de 31 heures annualisées.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'Accepter les propositions de Madame La Maire et de fixer le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter 26 juin 2025.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250625-2025-06-25-003-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025